

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
10 novembre 2026

Dossier de **PRESSE**

WWW.CESER.BOURGOGNEFRANCHECOMTE.FR

CESER
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Communiqué de PRESSE

"Faire du CESER une assemblée pleinement ancrée dans les réalités du présent mais résolument tournée vers l'avenir."

La Présidente a ouvert la séance en présence de Françoise Tenenbaum, vice-présidente de la Région en charge des formations sanitaires et sociales, du handicap, de la santé et du vice-président Nicolas Soret en charge des finances, achats, développement économique, économie sociale et solidaire et emploi.

Dans son discours introductif, la Présidente a évoqué l'actualité **"Notre assemblée se réunit une nouvelle fois dans un contexte sombre, marqué par les tensions sociales,** les revendications bien souvent légitimes et les tempêtes politiques qui traversent notre pays comme la scène internationale." Elle a rappelé que ce contexte nous oblige, oblige notre CESER à être un lieu d'écoute, de dialogue, d'apaisement mais aussi de construction de solutions. Ces crises, douloureuses et déstabilisantes, doivent nous conduire à questionner nos certitudes et à adapter nos manières d'agir si besoin.

Le CESER qui arrive au terme de la première partie de son mandat, engage une réflexion sur son projet de mandat, davantage sur les méthodes et l'organisation que sur les orientations thématiques, qui demeurent pleinement ancrées dans les défis actuels. **La séance du 26 janvier 2027 procédera à l'élection du nouveau Bureau de seconde partie de mandat.** C'est donc avec le Bureau renouvelé que sera finalisée la réflexion sur l'évolution du projet.

Elle a terminé son discours par la lecture d'un extrait du discours à la jeunesse de Jean Jaurès (30 Juillet 1903) qui invoque la confiance dans la nature humaine, ingrédient nécessaire à toute avancée pour l'histoire, et qui représente un espoir.

Cinq avis sur les rapports soumis par l'Exécutif régional ont été adoptés dont les orientations budgétaires pour 2027.

Contact :
Valérie Marcand - chargée de communication
valerie.marcand@bourgognefranchecomte.fr - 03 81 61 64 78

Synthèses des avis adoptés

"Repenser le modèle de financement des Régions"

Les orientations budgétaires 2027 s'inscrivent dans un contexte toujours plus contraint et incertain.
Face aux incertitudes et contraintes qui nourrissent de vives inquiétudes quant aux moyens dont disposera la Région pour poursuivre ses politiques publiques, le CESER encourage le partage des équipements plutôt que la multiplication des investissements et appelle à renforcer une logique collective et de coopération dans la transition énergétique. Il préconise le maintien des investissements d'avenir pour soutenir le développement économique et la justice sociale. Afin de freiner la progression des frais financiers et des intérêts liés à la dette, la Région devra redéfinir sa stratégie d'investissement. Pour le CESER, le modèle de financement est à bout de souffle, les Régions n'ont pas les capacités d'exercer leurs compétences.
▶ **Retrouvez l'intégralité de l'avis**

La Décision modificative n°3 pour l'exercice 2026 du budget de la Région permet de procéder à des ajustements budgétaires.
La poursuite des investissements dans un environnement financier dégradé va permettre de maîtriser le recours à l'emprunt, dans un contexte de contraction de l'autofinancement et de hausse des taux. Cette DM 3 recouvre certes un caractère essentiellement technique visant à ajuster le budget aux réalisations et prévisions. Pour autant, des éléments de comparaison ou d'évolution permettraient de mieux appréhender les ajustements proposés.
▶ **Retrouvez l'intégralité de l'avis**

"Mettre en place des mesures plus volontaristes avec des objectifs ciblés par action"

Le rapport égalité femmes-hommes 2026 présente la situation comparée des femmes et des hommes au sein de la collectivité et les politiques publiques conduites en 2025-2026 en faveur de l'égalité sur le territoire.
Face à la persistance d'inégalités importantes au sein de la collectivité, le CESER appelle à des mesures plus volontaristes assorties d'objectifs ciblés par action. Il recommande de veiller aux conditions de travail des agent·es des lycées et d'éclairer les écarts révélés par le baromètre social. Concernant les violences sexistes et sexuelles, le CESER préconise la généralisation de formations dédiées, en particulier pour l'encadrement, et l'implication des hommes dans les démarches. Au titre des politiques publiques, le CESER encourage la Région à renforcer son action auprès des publics les plus éloignés de l'égalité et à soutenir durablement les associations engagées sur ces enjeux.
▶ **Retrouvez l'intégralité de l'avis**

"Vigilance sur l'accessibilité financière pour les publics les plus fragiles"

La Région propose de mettre en place une **mutuelle régionale.** Il s'agit d'une offre de complémentaire santé négociée, accessible à tous et toutes.
Le CESER accueille favorablement cette initiative et encourage la Région à poursuivre ses efforts pour en garantir l'accessibilité à tous les publics, en particulier les plus précaires. Il souligne l'importance d'un suivi régulier du dispositif afin d'en mesurer les effets concrets sur l'accès aux soins, notamment pour les habitant·es qui en sont aujourd'hui les plus éloignés, et sur la réduction des inégalités de santé.
▶ **Retrouvez l'intégralité de l'avis**

Le Projet de Charte du parc naturel régional des Ballons des Vosges 2027-2042 s'inscrit dans les défis des transitions, de l'adaptation au changement climatique, de la transformation des modèles de développement et de la préservation forte des ressources.
Le CESER approuve les engagements de cette charte et tient à souligner le rôle des parcs en tant que territoires d'expérimentation, où sont testées et développées des solutions innovantes pour concilier préservation de l'environnement, adaptation au changement climatique et développement local durable.
▶ **Retrouvez l'intégralité de l'avis**

Discours de la présidente Élise Moreau

▶ **Retrouvez le discours**

CESER BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Séance plénière du mardi 10 novembre 2026

Commission Finances-Europe

Avis sur le rapport I-2 de l'Exécutif régional

Débat d'orientations budgétaires (DOB) pour l'exercice 2027

Rapporteur : Franck Ayache

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Les orientations budgétaires 2027 s'inscrivent dans un contexte financier très tendu. L'exécutif régional entend "veiller à préserver ses capacités à agir en direction des Bourguignons-Francs-Comtois :

- En donnant la priorité aux mesures qui visent à soutenir le pouvoir d'achat et la protection des plus fragiles.
- En étant au rendez-vous de l'exercice des grandes compétences régionales : offre de mobilité préservée, poursuite d'un socle solide sur les formations, contribution au développement économique et agricole des territoires.
- En poursuivant une action déterminée pour accompagner les transitions écologiques et énergétiques et les nécessaires adaptations dans nos territoires ; les épisodes inédits de canicules et de sécheresses survenus à l'été 2026 renforcent encore le sentiment d'urgence à agir dans ces domaines.
- En assurant un fort engagement en direction de la jeunesse - dont les revendications doivent être entendues - et de la vie culturelle, sportive et associative locale, éléments essentiels à l'équilibre de notre société."

Avis du CESER

Un niveau de contrainte budgétaire sans précédent

Les orientations budgétaires 2027 s'inscrivent dans un contexte toujours plus contraint et incertain.

Le contexte financier national reste particulièrement instable. Les conséquences des prochaines lois de finances et d'éventuelles lois de finances rectificatives rendent difficile l'élaboration des budgets des collectivités locales. Le manque de visibilité est total.

À ce stade, le projet de loi de finances 2027 prévoit que l'ensemble de la sphère publique participe au redressement des comptes publics, compte tenu du niveau très élevé de la dette et du déficit public, en France.

Les collectivités locales devraient ainsi fournir un effort particulièrement important en 2027, de l'ordre de 7 Md€. Elles se verraient alors imposer des restrictions financières disproportionnées par rapport à leur responsabilité réelle dans la situation nationale des finances publiques. Cette pression va fragiliser l'action locale. Les collectivités territoriales ne peuvent être une des principales victimes des restrictions budgétaires de l'État alors qu'elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public et le développement durable des territoires. Pour mémoire, les collectivités réalisent près de 60 % de l'investissement public, ce qui en fait le premier investisseur public du pays.

Ces incertitudes et contraintes nourrissent de vives inquiétudes quant aux moyens dont disposera réellement la Région Bourgogne-Franche-Comté pour poursuivre ses politiques publiques.

L'impact du projet de loi de finances 2027 est actuellement estimé à 67 M€ pour la Région Bourgogne-Franche-Comté. Au total, pour la période 2025-2027, la contribution de la Région au redressement des comptes publics pourrait atteindre 173 M€, le tout ayant une incidence durable sur le niveau d'épargne brute de la collectivité et donc sur sa capacité à investir.

Dans ce contexte extrêmement contraint, l'exécutif régional propose d'activer deux principaux leviers.

1/ Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Plusieurs domaines vont cependant subir une évolution de dépenses contrainte, comme les transports. La Région entend réaliser par conséquent des économies en mobilisant plusieurs leviers sur la section de fonctionnement :

- La priorisation et le recentrage de certaines interventions au regard des priorités du mandat.
- L'évolution des modalités d'intervention ou des taux d'aide lorsque cela est pertinent.
- L'adaptation du rythme de mise en œuvre de certaines actions.
- La réévaluation du niveau et des modalités de soutien aux structures bénéficiaires, au regard de leur situation financière, de leur modèle économique et de leur capacité à mobiliser des cofinancements.

2/ Réduire le volume d'investissement. Les orientations budgétaires 2027 ont ainsi été construites sur la base d'une diminution de 200 M€ de crédits d'investissement sur la période 2026-2028. Cette démarche est nécessaire pour maîtriser la dette et le recours à l'emprunt, dans un contexte de contraction de l'autofinancement et de hausse des taux. L'endettement prévisionnel de la Région a ainsi été revu à la baisse lors des travaux de prospective financière réalisés à l'occasion des orientations budgétaires 2025, 2026 et 2027. En l'état actuel, il est prévu un endettement de 2 089 M€ en 2030.

	Année 2027	Année 2028	Année 2029	Année 2030
OB 2025	2036 M€	2 143 M€	2 190 M€	2 156 M€
OB 2026	1 791 M€	1 891 M€	2 020 M€	2 082 M€
OB 2027	1 650 M€	1 733 M€	1 940 M€	2 089 M€

Ces deux leviers seront déclinés dans les prochains budgets primitifs, afin de rester dans les ratios financiers de la stratégie de mandat 2021-2028 et d'assurer la soutenabilité des politiques publiques régionales, enjeu prioritaire.

De manière plus générale, le CESER souhaite que la Région anticipe davantage les évolutions à venir pour éviter de subir simplement les baisses de recettes. Il encourage aussi le partage des équipements plutôt que la multiplication des investissements et appelle à renforcer une logique collective et de coopération dans la transition énergétique.

Prioriser les investissements d'avenir pour soutenir l'économie et l'emploi, et maintenir les compétences régionales au service des habitant·es

Le CESER ne peut que souscrire aux orientations budgétaires qui sont synthétisées dans le préambule du présent avis.

Il considère qu'il importe de concilier maîtrise des finances publiques, maintien des investissements d'avenir, développement économique et justice sociale. Il identifie plus particulièrement, à ce titre, les deux enjeux suivants.

1/ Prioriser les investissements d'avenir pour soutenir l'économie et l'emploi. Les contraintes budgétaires ne doivent pas hypothéquer les investissements d'avenir qui sont indispensables au développement économique, à la création d'emplois et au pouvoir d'achat. Une diminution de la commande publique fragilisera inévitablement le tissu économique local. Les entreprises et leurs salarié·es ne doivent pas devenir les variables d'ajustement des difficultés budgétaires de la Nation qui sont répercutées sur la Région Bourgogne-Franche-Comté.

2/ Maintenir les compétences régionales au service des habitant·es. La Région doit préserver ses compétences essentielles, notamment en matière de mobilité, de formation, de développement économique et agricole, d'aménagement du territoire et de transition écologique et énergétique. Ces politiques sont étroitement liées au pouvoir d'achat et à la protection des populations les plus fragiles. Les habitant·es des territoires ruraux sont particulièrement concernés, car ils dépendent fortement de l'offre de transport et de la dynamique économique locale pour accéder à l'emploi et aux services.

Freiner la progression des frais financiers et des intérêts liés à la dette

Un point de vigilance spécifique doit être porté à l'évolution des frais financiers et des intérêts qui sont liés à la dette. En 2023, les frais financiers et intérêts s'élevaient à 36 M€. Ils pourraient doubler d'ici 2030, pour atteindre 72 M€, selon la prospective actualisée à l'occasion des orientations budgétaires 2027.

Cette évolution est liée à la croissance de la dette et à la trajectoire d'investissement, d'une part. Elle est mécaniquement amplifiée par la hausse des taux attendus à 2,70 % en 2026 et anticipés à 3,21 % en 2027, d'autre part. Il est à noter que les perspectives de taux restent très incertaines pour l'année 2027. Un reflux durable des prix pourrait permettre aux banques centrales d'envisager une baisse progressive des taux directeurs. À l'inverse, la poursuite de la pression inflationniste pourrait conduire à prolonger une politique monétaire restrictive. À ce stade, une stabilisation des taux à des niveaux relativement élevés reste le scénario à privilégier.

Afin de freiner la progression des frais financiers et des intérêts liés à la dette, la Région devra revoir sa stratégie d'investissement à la baisse, tout en s'imposant une parfaite maîtrise de ses dépenses de fonctionnement afin de conforter l'autofinancement des investissements et ainsi minimiser le recours à l'emprunt. Lors de la redéfinition de la stratégie d'investissement, un point d'attention spécifique devra être porté entre la priorisation des investissements d'avenir et la baisse des investissements, en prenant en compte les impacts sur la commande publique et sur le tissu économique local.

Repenser le modèle de financement des Régions

Depuis plusieurs années, les débats d'orientations budgétaires illustrent que le modèle de financement des Régions n'est plus du tout adapté à la réalité des compétences régionales et aux enjeux de développement durable.

Ce modèle de financement est à bout de souffle. En effet, les Régions n'ont pas les capacités d'exercer leurs compétences dans de bonnes conditions, compte tenu notamment d'une absence de marge de manœuvre en matière de ressources. Le pouvoir budgétaire et le degré d'autonomie fiscale des Régions sont quasiment inexistants, ce qui entrave le principe fondamental de libre administration.

Malgré cela, le projet de loi de finances 2027 comporte plusieurs dispositions qui devraient encore aggraver la situation et resserrer les marges de manœuvre des Régions, dans les prochaines années.

Le CESER souhaiterait être informé des travaux de Régions de France relatifs à la refonte du modèle de financement des Régions. Il se tient à ce titre à la disposition de l'exécutif régional pour formuler des préconisations concrètes, aptes à alimenter ces travaux.

Fonction 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

ÉDUCATION

La Région se place dans une posture de gestion de la pénurie à court terme, au détriment d'une vision et d'une ambition politique à moyen/long terme. Avec un État qui se désengage, des collectivités sans levier fiscal, et des responsabilités décentralisées qui ne sont pas assorties de moyens financiers suffisants, les priorités sociales en matière d'éducation et de formation sont de plus en plus difficilement assurées.

Plus spécifiquement sur la politique régionale en matière d'éducation : les orientations budgétaires 2027 auraient pu être l'occasion pour la Région de se positionner et de donner des réponses précises aux revendications de la jeunesse qui touchent les compétences régionales, notamment le bâti scolaire. Dans le contexte actuel, certaines préconisations du récent rapport du CESER "Quels modèles pour les lycées de demain ?" mériteraient d'être reprises par la Région. Il s'agit notamment des préconisations concernant la qualité de vie au sein des lycées, et la prise en compte des avis et besoins des utilisateurs et utilisatrices des établissements que sont les élèves, leurs familles, et le personnel.

Comme détaillé dans le rapport récemment voté par le Conseil régional, les comptes financiers 2025 montrent un accroissement des excédents et des fonds de roulement, atteignant 42,3 M€ pour les 128 lycées. Une partie de ces excédents sera mobilisée en 2027 pour compléter les dotations de fonctionnement versées par la collectivité régionale. Au-delà de cette mesure, et sans créer de nouveaux dispositifs, la collectivité régionale pourrait inciter très fortement les secrétaires généraux des établissements ayant thésaurisé sur les exercices précédents à utiliser une petite partie de ces fonds pour des aménagements et des améliorations peu coûteuses mais impactant directement la vie au sein des lycées : aménagement d'espaces dédiés, calmes et accueillants équipés de mobilier adapté, afin d'offrir aux élèves des lieux pour se détendre, étudier ou s'isoler ; mobilier renouvelé dans les internats et les restaurations…, sur la base des besoins réels exprimés par les élèves et les personnels.

Enfin, il est regrettable, à la lecture de l'annexe 2 portant sur le bilan de l'évaluation des politiques régionales, qu'aucune évaluation en cours ou récemment achevée n'ait porté sur les politiques régionales en matière d'éducation et de formation professionnelle, hormis une évaluation très spécifique sur les premiers équipements des lycéen·nes. Les enjeux financiers autour de ces politiques sont connus depuis plusieurs années, et il ferait sens de pouvoir s'appuyer sur des évaluations afin d'opérer les éventuels choix stratégiques à venir dans ces domaines.

APPRENTISSAGE

En investissement, l'annulation de 50 M€ sur l'apprentissage, liée au désengagement de l'État, soulève des inquiétudes, notamment pour les formations destinées aux métiers en tension. Le secteur médico-social est particulièrement concerné.

Cette réduction va particulièrement affecter les instituts de formation en travail social, déjà confrontés depuis plusieurs années à des difficultés pour boucler leur budget en raison des désengagements successifs. La poursuite de ces coupes risque d'entraîner des suppressions d'emplois et, à terme, un déficit de formation des jeunes et des demandeurs et demandeuses d'emploi de la région.

Fonction 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs

Dans un contexte où la contribution de la Région au redressement des comptes publics atteint 173 M€ sur 2025-2027 et contraint particulièrement les marges de manœuvre de la collectivité, la Région assure, dans ses orientations budgétaires 2027, un fort engagement en direction de la jeunesse, de la vie culturelle, sportive et associative locale.

Le CESER salue cet engagement. Ces compétences - dites facultatives - et qu'à ce titre d'autres collectivités choisissent de réduire pour se recentrer sur les seules compétences obligatoires, constituent en effet, et comme l'indique la Région "des éléments essentiels à l'équilibre de notre société".

À ce stade, les grands équilibres sont maintenus sur la fonction 3. Le CESER restera attentif à leur déclinaison dans le budget primitif 2027.

Les points d'attention suivants sont soulevés :

- Culture - développement culturel : le CESER invite à interroger la répartition des soutiens entre grandes structures et initiatives locales et à soutenir un maillage territorial fort, porté par les acteurs petits et grands et fondé sur l'écoute des citoyen·nes.
- Patrimoine : la fidélité de la Région au soutien du patrimoine est saluée, notamment du patrimoine rural non protégé. L'attention est toutefois attirée sur le mur d'investissement qui s'accroît compte tenu des reports des opérations, d'autant que la dégradation du patrimoine bâti se poursuit et présente un risque significatif de renchérissement des travaux.
- Jeunesse : le rapport d'orientations budgétaires manque de détails sur les dispositifs. En dehors des cycles du dialogue structuré, la participation citoyenne des jeunes, l'accès aux droits et l'accompagnement des jeunes les plus éloignés doivent se poursuivre.
- Vie associative : le CESER regrette, comme il l'avait déjà formulé lors de sa présentation, que la feuille de route régionale de la vie associative ne trouve pas son ambition traduite budgétairement de façon identifiée et lisible.

Fonction 4 – Santé

Les moyens dédiés à la santé, en diminution, posent question au regard des objectifs affichés dans la feuille de route régionale santé.

Fonction 5 – Aménagement des territoires et habitat

NUMÉRIQUE

Les objectifs du projet de nuage souverain avec l'université Bourgogne Europe (8 M€) gagneraient à être clarifiés. Quelle est la vocation de ce projet ? Répondre aux seuls besoins de l'université ou associer plusieurs établissements ? Il est nécessaire d'étudier les possibilités de coopération et de mutualisation avec les universités de la région et des territoires voisins, afin d'éviter des investissements isolés et de favoriser le partage des équipements.

Fonction 7 – Environnement

Environnement

Il importe de souligner l'engagement de la Région dans l'analyse de l'impact environnemental de son budget, depuis plusieurs années. Dès 2022, elle a mené une première expérimentation nationale avec la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), puis bâti sa propre méthode lors de la préparation du budget 2023 et du plan pluriannuel d'investissement (PPI), méthode qu'elle affine depuis.

Énergie

Il est souhaitable que la Région intègre une trajectoire de sortie des énergies fossiles dans sa programmation. Il est demandé une meilleure connaissance des dépenses annuelles en énergie fossile ainsi que de leur évolution. Il est proposé également de réexaminer les achats groupés d'énergie avec les syndicats d'énergie et les Départements, notamment. Enfin, il est nécessaire d'accompagner les lycées dans cette transition sans les mettre en difficulté financière.

Fonction 6 – Action économique

Développement économique – Emploi

Malgré l'importance des enjeux en matière d'emploi et de compétitivité, la part de l'économie dans le budget régional reste relativement faible. Cette situation est connue et liée au poids des autres compétences, mais elle constitue un constat récurrent. Même dans un contexte de marges de manœuvre très réduites, le faible niveau budgétaire consacré à l'économie doit être souligné. D'autres Régions font le choix de consacrer à cette fonction des budgets supérieurs.

- **Sous-traitance automobile**

Une interrogation porte sur la capacité de la Région à continuer d'accompagner les sous-traitants automobiles et, plus largement, les entreprises engagées dans des mutations économiques. Compte tenu du contexte très fragile et des marges de manœuvre réduites déjà relevées les années précédentes, la préservation de ces secteurs, notamment les équipementiers et sous-traitants de l'automobile, apparaît particulièrement incertaine.

La nouvelle feuille de route "Automobile" comporte des engagements de la Région qui gagneraient à apparaître plus clairement dans ces orientations budgétaires. Leur absence pourrait être interprétée comme un signal défavorable pour la mise en œuvre de la feuille de route.

Enfin, si la sous-traitance automobile doit être soutenue, elle doit l'être mais dans une logique de transition. Cette transition sera nécessairement progressive.

- **Innovation et les biothérapies**

L'annulation d'environ 6 M€ sur l'innovation et la biothérapie mériterait d'être explicitée. Quelles motivations ont conduit à cette décision ? Quel état d'avancement des projets concernés justifie cette annulation ?

- **Secteur médico-social**

Compte tenu de la courbe démographique de la région, le besoin d'accompagnement social et médico-social devrait continuer à croître. Les orientations budgétaires actuelles risquent d'aller à l'encontre de ces besoins, alors que ces activités constituent un secteur économique important qui emploie un nombre significatif de personnes et nécessite un renouvellement régulier des effectifs. Une plus grande cohérence entre les politiques budgétaires et ces besoins structurels est jugée souhaitable.

Il faut souligner que les difficultés de ce secteur ne se limitent pas à la formation. Pour répondre aux besoins d'accompagnement des personnes, les structures sont contraintes de recruter des personnels non formés, dits "faisant fonction". Cette pratique, tolérée dans une certaine mesure, concerne des métiers souvent difficiles et traduit un manque structurel de professionnels qualifiés.

ATTRACTIVITÉ

La démographie régionale est identifiée comme l'un des enjeux majeurs pour la région. Dans ce contexte, l'attractivité résidentielle doit être mieux identifiée comme une priorité.

L'attractivité du territoire et la capacité à retenir les jeunes, voire à en attirer de nouveaux, sont jugées indispensables.

Renforcer la dynamique économique (entreprises, économie sociale et solidaire, associations) apparait comme un levier essentiel pour maintenir et développer l'emploi et l'attractivité régionale.

AGRICULTURE

La hausse de 10 M€ en faveur de l'agriculture est jugée notable et est accueillie favorablement, compte tenu des crises touchant ce secteur.

Un point de vigilance est formulé sur la nécessité de mettre en perspective les crédits régionaux dédiés à l'agriculture avec la renégociation de la Politique Agricole Commune 2028-2034. Les États membres se sont récemment accordés sur une position de négociation partielle, qui servira de base aux discussions.

Selon le résultat de cette renégociation, le niveau de soutien européen pourrait varier. Si les fonds européens venaient à diminuer, la Région ne réduirait pas nécessairement son engagement. En revanche, s'ils augmentaient, une partie des moyens actuellement consacrés par la Région à l'agriculture pourrait être réorientée vers d'autres priorités (recherche, biothérapies, filière automobile…). Le budget agricole régional, déjà conséquent au regard des autres enveloppes économiques, pourrait ainsi être ajusté en fonction de l'évolution de la PAC, afin de rechercher un meilleur équilibre.

En conclusion, sur la fonction 6 "Action économique" :

- Les contraintes budgétaires de la Région sont bien connues et limitent fortement sa capacité à suivre l'ensemble des préconisations du CESER qui pourraient lui être adressées. Dans ce cadre, les attentes formulées portent plutôt sur la capacité à hiérarchiser des priorités et à formuler des choix stratégiques en matière de développement économique.
- Trois axes ont été mis en avant : l'attractivité, qu'elle soit résidentielle, économique ou touristique, le soutien aux filières existantes en difficulté, afin de les accompagner dans leur transition et le développement de nouvelles filières, pour ne pas rester à l'écart des dynamiques économiques nationales, européennes ou mondiales.
- À ces priorités s'ajoute le besoin de rattraper le retard de la région en matière d'innovation, dans un contexte de désengagement de l'État sur ces sujets.
- Ces orientations pourraient constituer la base d'un positionnement commun, en privilégiant des choix clairs et réalistes au regard des marges de manœuvre disponibles.

Fonction 8 – Transports

La transition vers les véhicules électriques va réduire les recettes fiscales de la Région et nécessite de penser à de nouvelles ressources dès maintenant. La fiscalité sur les mobilités devra évoluer pour tenir compte de la transformation du parc automobile intégrant le fait que les véhicules thermiques disposent généralement d'une puissance fiscale plus élevée (environ 6 à 9 CV) tandis que les véhicules électriques présentent des puissances fiscales souvent plus faibles.

Le CESER s'interroge sur l'option d'une fiscalité alternative qui pourrait être mise en place à l'avenir.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions).

Déclarations

Martial Devaux, au nom du MEDEF

Madame la Présidente, mes chers collègues,

Le MEDEF partage le constat de l'avis : la contrainte budgétaire est sans précédent, et la contribution de la Région au redressement des comptes publics pourrait atteindre 173 millions d'euros sur 2025-2027. Nous partageons aussi les objectifs de soutien à l'activité, aux habitants et aux territoires. Cela ne vaut pas approbation de tous les moyens proposés pour les atteindre.

La baisse de 200 millions d'euros des crédits d'investissement sur 2026-2028, et des frais financiers qui pourraient doubler, de 36 millions en 2023 à 72 millions en 2030, imposent une revue des dépenses de fonctionnement chiffrée, assortie d'un calendrier et orientée vers des économies durables.

L'avis le dit avec justesse : une diminution de la commande publique fragilisera inévitablement le tissu économique local. Il faut donc protéger les investissements qui renforcent la capacité de rebond de la région. Et nous rejoignons l'avis : la part de l'économie dans le budget régional reste faible au regard des enjeux d'emploi et de compétitivité.

Deux points de vigilance, enfin, sur les recettes. L'avis appelle à repenser le modèle de financement des Régions. Nous sommes ouverts à ce débat, à condition qu'il ne se traduise pas par de nouveaux impôts de production. De même, si l'électrification du parc automobile réduit les recettes liées aux cartes grises, la ressource de remplacement ne saurait être un nouveau prélèvement sur la masse salariale. Comme je l'ai indiqué en ouverture, nous maintenons notre opposition au versement mobilité régional.

Avant toute nouvelle recette fiscale, documentons les économies, les mutualisations, les redéploiements et les financements européens mobilisables. La compétitivité de nos entreprises conditionne l'emploi et les recettes de demain.

Nadhem Ben Rahma, au nom du CRAJEP

Madame la Présidente, chers collègues,

Au nom du CRAJEP Bourgogne-Franche-Comté, dans le cadre de nos échanges sur les orientations budgétaires pour 2027, je souhaite attirer notre attention sur la situation particulièrement préoccupante du monde associatif.

Le 22 octobre dernier, le Mouvement associatif publiait les résultats de sa troisième enquête nationale sur la santé financière des associations. Et les chiffres sont alarmants.

71% des associations employeuses disposent de fonds propres fragiles ou inexistants. 56% déclarent une baisse de leurs financements publics et 63% ont déjà dû réduire ou annuler certaines de leurs activités.

Ce ne sont pas simplement des chiffres. Derrière eux, il y a des emplois menacés, des activités qui disparaissent, des services rendus à la population qui se réduisent et des territoires qui risquent de perdre des lieux essentiels à leur vitalité.

Cette alerte doit nous interpeller collectivement, particulièrement au moment où nous débattons des orientations budgétaires des collectivités.

Nous connaissons les contraintes financières considérables auxquelles la Région Bourgogne-Franche-Comté est confrontée. Nous savons que des arbitrages difficiles devront être réalisés et que les marges de manœuvre sont de plus en plus limitées.

Mais je voudrais attirer notre vigilance sur une idée que l'on entend parfois revenir dans le débat public : celle selon laquelle les Régions devraient désormais se recentrer sur leurs seules compétences obligatoires.

Cette approche peut sembler pragmatique face aux difficultés budgétaires. Mais elle comporte un risque majeur, celui de considérer que ce qui relève d'une compétence facultative pour une collectivité constitue nécessairement un besoin facultatif pour les habitants. Or, la culture, le sport, la jeunesse, l'éducation populaire, la vie associative sont autant de domaines qui contribuent directement à la cohésion sociale, à l'émancipation des personnes et à la vitalité démocratique et économique de nos territoires.

Dans certaines communes, notamment rurales, les associations sont parfois les derniers espaces de rencontre, d'engagement et de vie collective. Et lorsque ces structures disparaissent, ce ne sont pas seulement des lignes budgétaires que l'on supprime. Ce sont des liens sociaux qui se défont, des possibilités d'accès aux droits et aux activités qui s'éloignent, et parfois des années de travail collectif qui sont remises en cause. C'est pourquoi je souhaite également saluer les choix faits jusqu'à présent par le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté pour préserver, autant que possible, le pilier "Fraternité – Vivre ensemble" de son mandat.

Dans un contexte aussi contraint, maintenir cette ambition constitue un choix politique important, qui mérite d'être reconnu. L'avis du CESER le souligne d'ailleurs, et je crois que nous devons continuer à défendre cette orientation.

Bien entendu, cela ne doit pas nous dispenser d'interroger l'efficacité des dispositifs, leur accessibilité, leur répartition territoriale ou encore les modalités de financement des associations.

Mais nous devons être particulièrement attentifs à ce que les économies recherchées aujourd'hui ne produisent pas demain des coûts sociaux, humains et territoriaux bien plus importants.

Les associations ne peuvent pas éternellement absorber les restrictions budgétaires, compenser le recul des services publics ou répondre à des besoins croissants avec des moyens toujours plus fragiles.

Il nous faudra donc être vigilants lors de la traduction de ces orientations dans le budget primitif 2027, mais également dans les choix qui seront faits au-delà.

Préserver le vivre-ensemble, ce n'est pas financer un supplément d'âme de l'action publique. C'est investir dans ce qui permet à notre société de tenir ensemble.

Et dans la période que nous traversons, je crois que nous en avons plus que jamais besoin.
Je vous remercie.

Sandrine Carrette, au nom de FSU et Solidaires

Solidaires et FSU partagent la dénonciation des restrictions budgétaires imposées aux collectivités territoriales. En premier lieu nous ne pouvons que déplorer la baisse des dépenses sur la formation professionnelle, c'est une clé essentielle pour l'accès à l'emploi des publics les plus précaires. La Région malgré la baisse de la dotation de l'État que nous dénonçons et déplorons doit absolument sanctuariser un budget conséquent dédié à la formation professionnelle dans sa politique régionale.
Nous considérons aussi que la réduction des investissements et la maîtrise des dépenses de fonctionnement ne doivent pas se faire au détriment des salariés, des services publics et des usagers. Nous regrettons également l'absence de demandes suffisamment fortes concernant les contreparties sociales aux aides publiques accordées aux entreprises. Enfin, nous appelons de nos voeux l'accélération de la transition écologique et énergétique sur tous les territoires de la région.
FSU et Solidaires s'abtiennent sur l'avis.

Guy Zima, au nom de la CGT

Ce DOB 2027 est à nouveau marqué du sceau de la baisse des dotations de l'État, des perspectives au mieux de maintien des ressources sur lesquelles nous avons quelques leviers. Les collectivités locales, et particulièrement le bloc régional, sont soumises à l'effort et le résultat nous est explicité dans le rapport. Ce sont donc 67 M€ qui manqueront en recettes de fonctionnement et péjoreront les capacités d'intervention de la Région sans tenir compte des effets de l'inflation (€ courants/€ constants)
C'est donc avec beaucoup de circonspection que nous regardons les choix et perspectives tracés à travers ce DOB. Entre le rabot à la maille 7% et les volontés de maintenir l'essentiel, la marge est ténue, l'équilibre précaire.
La CGT renouvelle ses alertes sur le modèle de financement des Régions sans leviers propres et questionne sur les compétences qui s'empilent, souvent à la demande des Régions. À la veille d'une réflexion sur une nouvelle décentralisation, cela interroge fortement.
Craintes aussi sur les questions d'emploi évoquées comme piste d'économie, principalement dans les lycées. S'interroger ne coûte rien, mais transférer des charges en externe ne constituera jamais une économie et précarisera un peu plus les salariés concernés.
La CGT note aussi le maintien des ratios de gestion sur la durée du mandat à ce stade et les prévisions pour la suite. La BFC et les besoins des habitants eux demeureront au-delà du mandat et la CGT tient à le rapporter ici.
Avec le complément de ces remarques la CGT votera l'avis.

CESER BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Séance plénière du mardi 10 novembre 2026

Commission Finances-Europe

Avis sur le rapport I-I de l'Exécutif régional

Décision modificative n° 3 pour l'exercice 2026

Rapporteur : Franck Ayache

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

La décision modificative n°3 de l'exercice 2026 permet de procéder aux ajustements budgétaires suivants :

- Les ressources diminuent de 17,2 M€.
- Les dépenses diminuent de 69 M€.
- L'emprunt d'équilibre diminue de 51,8 M€, ramenant ainsi la prévision budgétaire 2026 relative à l'emprunt de 267,5 à 215,7 M€.
- Les autorisations de programme (AP) diminuent de 9,4 M€.
- Les autorisations d'engagement (AE) diminuent de 9,2 M€.

Avis du CESER

La poursuite des investissements dans un environnement financier dégradé

La DM 3 propose une baisse globale des dépenses d'investissement de 72 M€, principalement sur l'enseignement, l'aménagement du territoire et les transports.

En excluant les fonds européens - neutralisés en dépenses et recettes - la baisse des crédits de paiement en investissement (CPI) est ramenée à 62 M€. Cette diminution concerne moins de dix opérations, pour un montant inférieur à 10 % du budget d'investissement total (686 M€).

Ces désinscriptions de CPI correspondent essentiellement à des révisions d'échéanciers de travaux ou d'opérations, ce qui induit un décalage de CPI sur les exercices ultérieurs, sans remettre en cause les opérations afférentes.

Cette dynamique d'investissement va permettre de maîtriser le recours à l'emprunt, dans un contexte de contraction de l'autofinancement et de hausse des taux.

Cette DM 3 recouvre certes un caractère essentiellement technique visant à ajuster le budget aux réalisations et prévisions. Pour autant, des éléments de comparaison ou d'évolution permettraient de mieux appréhender les ajustements proposés. Par exemple, il serait utile de disposer d'indicateurs de suivi (taux de consommation des AP/CPI et AE/CPF par dispositif, motifs des reports…), afin de mieux apprécier les trajectoires pluriannuelles des politiques publiques régionales.

Fonction 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Formation professionnelle

En matière de dépenses de fonctionnement pour la formation professionnelle, les ajustements proposés sont en grande partie justifiés par le désengagement de l'État relatif au Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC). Ce sont donc les collectivités territoriales, en bout de chaîne et au contact direct avec les stagiaires de formation, qui doivent adapter leur offre, avec des marges de manœuvre réduites. En Bourgogne-Franche-Comté, une des conséquences est le fléchage de plus en plus marqué des financements vers les personnes les plus éloignées de l'emploi et avec les plus bas niveaux de formation. Il importe de rappeler, une nouvelle fois, que des besoins en formation existent également pour les publics plus qualifiés. Le CESER sera attentif au maintien, même réduit, des dispositifs à destination de ces publics cibles.

ÉDUCATION

En matière de dépenses d'investissement pour les lycées, les désinscriptions envisagées résultent généralement de la révision d'échéanciers de travaux entraînant un décalage sur les exercices ultérieurs, soit 8,4 M€ sur un total de plus de 100 M€ prévus pour 2026. Ces décalages sont récurrents, et les opérations d'investissement effectivement menées à leur terme perdent en lisibilité. Lorsqu'il s'agit d'opérations d'envergure, portant sur plusieurs millions d'euros, il serait intéressant, dans la présentation du budget primitif de la collectivité, de mettre en avant les montants résultant de ces décalages.

Fonction 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs

Dans un contexte national financier très contraint et de baisse des ressources de la collectivité, le CESER salue particulièrement l'effort de la Région en faveur de la fonction 3 "Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs", dont les ajustements restent limités (- 0,5 M€ en CPF et - 3,2 M€ en CPI).

En investissement, les mouvements relèvent exclusivement de décalages vers les exercices suivants. Ils concernent la grande bibliothèque de Besançon, les grands sites patrimoniaux, la restauration du patrimoine, des projets cinématographiques retardés et l'aménagement sportif du territoire, dont 1 M€ est reporté sur 2028. La DM 3 indiquant qu'ils ne remettent pas en cause les projets soutenus. Le CESER en prend acte et suivra l'inscription des crédits correspondants sur les exercices suivants.

En fonctionnement, une partie des désinscriptions relève également de décalages, notamment sur le patrimoine, ainsi que de la modification du règlement d'intervention relatif au sport de haut niveau.

Trois points d'attention sont soulignés :

- Festivals (- 115 000 €) : le non-versement des aides aux festivals annulés en raison de la canicule pose la question de la fragilité économique des structures organisatrices. Si les grandes manifestations disposent d'assurances couvrant ce risque, les plus petites structures peuvent avoir engagé des dépenses qu'elles devront assumer. Le CESER demande que leur situation soit prise en compte.
- Emplois d'utilité sociale (- 77 400 €) : le rapport de DM 3 attribue la sous-consommation du dispositif à l'insuffisante mobilisation des publics concernés dans le contexte des élections municipales. Il est rappelé que cette sous-consommation n'est pas illustrative du besoin du secteur et traduit plutôt d'autres difficultés des structures dans un contexte de retrait des financements de l'État. Le CESER invite en outre à interroger l'adéquation du dispositif au coût réel d'un emploi.
- Dialogue structuré avec la jeunesse : la désinscription de 30 K€ en CPF, avec l'annulation d'un volume équivalent d'AE, appelle une clarification. Le CESER souhaite qu'elle ne préfigure pas un affaiblissement de ce dispositif.

Fonction 6 – Action économique

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Il importe d'insister sur la nécessité de préserver le tissu économique régional, particulièrement fragile dans le contexte actuel de difficultés industrielles. Une attention particulière doit être portée aux sous-traitants automobiles, dont la prise en compte n'apparaît pas clairement dans les documents présentés, ainsi qu'au maintien des aides à l'emploi et à l'accompagnement des entreprises en difficulté, alors que les défaillances se multiplient.

TOURISME

S'agissant du tourisme, compétence régionale, les moyens alloués sont jugés modestes et en baisse relative.

AGRICULTURE – FILIÈRE FORÊT / BOIS

Le redéploiement de crédits vers l'agriculture, justifié notamment par les effets de la sécheresse, est relevé, et une interrogation est formulée sur les conséquences pour la filière bois du décret du 19 février 2026. Les accompagnements ne sont cependant pas considérés comme définitivement perdus. Il est précisé dans cette DM 3 que le budget de la politique forestière a été décalé à 2028, ce qui s'inscrit dans un report dans le temps plutôt que dans un abandon.

En conclusion, concernant la fonction 6 "Action économique", le CESER prend acte des ajustements proposés, qu'il juge globalement techniques et justifiés. Il appelle à la vigilance sur le maintien du soutien régional à l'économie, au tourisme, à l'agriculture et à la forêt, et sur l'amélioration de la programmation des crédits.

Fonction 8 – Transports

Concernant les dépenses de fonctionnement, les hausses liées au carburant du transport scolaire sont relevées.

Concernant les recettes de fonctionnement, une interrogation porte sur la hausse prévisionnelle de 3,1 M€ des recettes d'exploitation des TER. Comment se décompose cette hausse ? Le CESER souhaite comprendre/distinguer le poids de l'effet de fréquentation (effet volume) par rapport à celui des augmentations tarifaires votées en début d'année (effet prix) et ce, en précisant ces hausses selon le type de trajet. Il a pris note des compléments techniques d'information qui ont été transmis par les services de la Région.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions).

Déclarations

Martial Devaux, au nom du MEDEF

Madame la Présidente, mes chers collègues,
Le MEDEF partage la lecture de l'avis : cette décision modificative est essentiellement technique, mais elle appelle des indicateurs de suivi, comme le taux de consommation des crédits et les motifs des reports. C'est indispensable pour savoir ce qui se réalise effectivement.
La baisse de 51,8 millions d'euros de l'emprunt doit être lue avec prudence. Elle tient pour l'essentiel à 72 millions d'euros d'investissements désinscrits, dont 62 millions hors fonds européens, qui correspondent à des décalages d'échéanciers. Ces dépenses reviendront sur les exercices suivants. Décaler une facture ne la fait pas disparaître. Et pour une entreprise, un chantier reporté, c'est aussi un carnet de commandes fragilisé et une équipe plus difficile à maintenir.
Nous demandons donc un suivi qui distingue les économies définitives, les annulations et les reports, avec leurs nouveaux échéanciers, ainsi que l'évolution de l'épargne brute après ces ajustements. Une baisse de l'emprunt ne démontre pas, à elle seule, une amélioration durable de nos équilibres financiers.
Sur l'action économique, nous partageons pleinement la vigilance de l'avis. Les défaillances d'entreprises se multiplient. Les sous-traitants automobiles, dont la situation n'apparaît pas clairement dans les documents présentés, doivent faire l'objet d'une attention particulière, tout comme le maintien des aides à l'emploi et de l'accompagnement des entreprises en difficulté.
Enfin, sur la formation professionnelle, le désengagement de l'État du pacte régional d'investissement dans les compétences conduit à concentrer les moyens sur les publics les plus éloignés de l'emploi. C'est légitime. Mais les entreprises ont aussi besoin de faire progresser des salariés déjà qualifiés. Comme l'avis, nous demandons que ces dispositifs soient maintenus, même à un niveau réduit.

Guy Zima, au nom de la CGT

La difficulté de cet avis est de faire la part des choses entre le choisi et le subi, entre la désinscription pour cause de non réalisation et l'économie pour tenir des ratios qui soient eux aussi choisis politiquement ou recommandés par les textes.
Toutefois les désengagements de l'État se font ressentir au détriment souvent des publics les plus défavorisés. Le PRIC par exemple ; chacun convient que la Région ne peut se substituer à un État défaillant qui ne respecte pas ses engagements. Nous nous interrogeons néanmoins sur certains choix de financements non obligatoires tels les écoles de production pendant que le service public est mis à mal.
C'est ainsi que l'AFPA, mise en difficulté par une succession de décisions politiques et financières de l'État alors qu'elle était un des fleurons du service public de la formation professionnelle, annonce la fermeture du centre de Nevers, abandonnant stagiaires et formations, en moyenne près de 900 personnes chaque année, sacrifiant un territoire dans un département où les organismes de formation sont peu présents et où les besoins sont importants comme l'ont montré plusieurs avis du CESER.
Lorsqu'il s'agit de financer l'éducation et la formation professionnelle, d'autres choix pourraient être faits, par exemple en réorientant vers le service public les sommes versées aux écoles de production, établissements privés hors contrat, pour un montant annuel 2026/2027 de 543 200 euros (avec un maximum de 700 000 euros) pour 194 jeunes prévus et un forfait élève de 2 800 euros.
Sur le ferroviaire, si nous entendons l'aspect technique de certaines désinscriptions, nous serons vigilants à ce que le BP 2027 les reprennent sur une forme à déterminer.
Avec ses compléments la CGT votera l'avis

Sandrine Carrette, au nom de FSU et Solidaires

Position de Solidaires et FSU : abstention.
Nous partageons les préoccupations exprimées par le CESER concernant les difficultés budgétaires de la Région. Toutefois, les reports d'investissements, notamment dans les lycées et les transports, peuvent avoir des conséquences sur les conditions de travail, la qualité des équipements et les services rendus à la population. En l'absence d'une évaluation précise de ces conséquences, Solidaires et FSU choisissent de s'abstenir sur l'avis.

CESER BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Séance plénière du mardi 10 novembre 2026

Commission Cadre de vie-Société

Avis sur le rapport I-6 de l'Exécutif régional

Rapport égalité femmes-hommes 2026

Rapporteure : Marie-Josèphe Robardet

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

En application de la loi du 4 août 2014 intitulée "Pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes", la Région présente son rapport annuel sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes, intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire, et les orientations et programmes de nature à améliorer la situation.

Ainsi, le rapport 2026 présente d'abord le volet interne : la situation comparée des femmes et des hommes au sein de la collectivité (bilan social 2025, baromètre social du siège, index égalité), et l'avancement à six mois du plan égalité professionnelle 2026-2028, adopté fin 2025 (loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique).

Il expose ensuite les politiques publiques conduites en 2025-2026 en faveur de l'égalité sur le territoire.

Avis du CESER

Le CESER salue à nouveau l'important travail conduit par la Région : un rapport de qualité, lisible et accessible en "facile à lire et à comprendre", des actions internes concrètes et un engagement en faveur de l'égalité femmes-hommes, dont témoigne la progression de l'index d'égalité professionnelle ou encore le projet du Centre Émilie Mottet.

Il constate cependant que, d'année en année, les mêmes écarts persistent. Les hommes encadrent deux fois plus que les femmes au siège et sept fois plus en lycée. Seules deux femmes figurent parmi les dix plus hautes rémunérations, dans une collectivité majoritairement féminine. Le CESER appelle à dépasser l'argument du "temps long" pour l'effectivité de l'égalité femmes-hommes - car pendant ce temps, les situations d'inégalités perdurent - par des mesures plus volontaristes avec des objectifs ciblés par action (par exemple, la part des femmes parmi les plus hautes rémunérations).

Le CESER note que le plan d'égalité professionnelle fait l'objet d'un suivi aujourd'hui centré sur la mise en œuvre des actions et souhaite qu'il permette aussi d'en mesurer les effets sur la réduction des écarts constatés, au regard de cibles clairement établies. Cette exigence vaut également pour le volet des politiques publiques.

Sur les violences sexistes et sexuelles, le faible nombre de signalements au regard des situations exprimées dans le baromètre social interroge. Le CESER souligne la mise en place de modules de formation sur l'égalité femmes-hommes, notamment pour les nouveaux arrivants et nouvelles arrivantes, et souhaite qu'ils s'adressent à tout le personnel et soient obligatoires pour l'encadrement. Sans remettre en question l'externalisation du dispositif de signalement au Centre de gestion, le CESER insiste sur l'importance d'assurer un recueil de la parole et un accompagnement des personnes concernées par des professionnel·les formés à ces situations.

Sur les conditions de travail, le CESER relève que les maladies professionnelles, qui ne concernent que les agent·es en lycée, touchent majoritairement les femmes et sont principalement liées aux troubles musculo-squelettiques (TMS). Avec le vieillissement des effectifs, l'adaptation des postes et des équipements doit être renforcée. Il invite aussi la Région à mieux connaître la part des temps partiels subis, mais aussi des temps complets, souvent liée au niveau des rémunérations. L'information des agent·es sur les conséquences d'un temps partiel sur leur carrière et leur retraite mérite d'être généralisée.

Le baromètre social fait apparaître des écarts marqués : des femmes plus inquiètes et moins enthousiastes au sujet de l'intelligence artificielle, des encadrantes présentant des signes d'insécurité plus forts. Le CESER rejoint la Région sur la nécessité d'une analyse qualitative pour en comprendre les causes. Il partage aussi le constat d'une faible mobilisation des hommes sur ces questions : l'égalité est une question de société, et leur implication doit être recherchée, y compris par des temps de sensibilisation obligatoires.

Au titre des politiques publiques, le CESER encourage la Région à aller vers les publics éloignés : jeunes hors parcours scolaires, femmes en milieu rural, personnes en situation de handicap, publics précaires. Il l'invite à s'appuyer sur les missions locales, l'éducation populaire et le tissu associatif, en lien avec les travaux en cours du CESER sur le Centre Émilie Mottet.

Le CESER demande enfin la pérennisation des financements des associations engagées pour l'égalité femmes-hommes et des actions de prévention.

Compte tenu de l'évolution rapide de la société sur les questions de l'égalité femmes-hommes, le CESER invite la Région à régulièrement évaluer le besoin en la matière, tant au sein de la collectivité qu'à travers ses politiques publiques, de manière à prévoir et/ou adapter ses interventions.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Déclarations

Blandine Alglave, au nom du MEDEF

Madame la Présidente, mes chers collègues,

Le MEDEF partage l'objectif d'une égalité effective entre les femmes et les hommes, qu'il s'agisse des rémunérations, des parcours professionnels, de l'accès aux responsabilités ou des conditions de travail.

L'avis relève des écarts persistants : les hommes encadrent deux fois plus que les femmes au siège et sept fois plus en lycée, et seules deux femmes figurent parmi les dix plus hautes rémunérations. Nous soutenons sa demande : des objectifs ciblés, et une évaluation qui mesure les effets sur les écarts, pas seulement la mise en œuvre des actions. Les entreprises connaissent cette exigence de mesure et de publication des écarts ; c'est elle qui permet de progresser.

Il faut aussi agir sur les causes : l'orientation, la mixité des métiers, l'accès à la formation et les freins à la progression professionnelle. Encourager davantage de jeunes filles à rejoindre les filières scientifiques, techniques et industrielles est un enjeu concret pour notre région.

Nous soutenons également l'attention portée aux troubles musculo-squelettiques et à l'adaptation des postes, ainsi qu'un recueil de la parole et un accompagnement assurés par des professionnels formés pour les situations de violences sexistes et sexuelles.

Notre demande est simple : pour chaque priorité, un objectif, des moyens et un indicateur de résultat. La réussite se mesurera à l'évolution des situations vécues.

Danièle Gouffon, au nom de la CGT

La CGT rejoint l'avis sur la qualité du rapport et reconnait notamment la volonté du Conseil régional de lutter contre les discriminations.

Nous souhaitons interpeller sur le nombre important de pathologies et de maladies ordinaires chez les agentes travaillant dans les lycées et un vieillissement de cette population essentiellement féminine.

La CGT souhaite mettre en exergue les compétences de la F3SCT (Formation Spécialisée Santé Sécurité au Travail) qui contribue à la protection de la santé physique et mentale des personnels et à l'amélioration des conditions de travail. Elle a toutes les compétences pour s'emparer de ce rapport pour sortir du constat et mettre en place un dispositif de prévention des risques professionnels et lutter contre les RPS (Risques psycho sociaux).

Pour le plafond de verre, le Conseil régional doit dépasser le constat en construisant et en mettant en œuvre des mesures concrètes en faveurs des carrières des femmes.

De même la Région doit porter ces exigences dans les marchés publics qu'elle ouvre et dans les aides qu'elle accorde.

Ces remarques étant faites, la CGT votera pour l' avis.

Denise Paul, au nom de la CFE/CGC

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La CFE-CGC salue la qualité du rapport présenté par la Région, ainsi que le travail engagé en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, tant au sein de la collectivité que dans les politiques publiques conduites sur le territoire.

Nous souhaitons néanmoins insister sur un point essentiel : si les engagements et les dispositifs progressent, les résultats, eux, restent encore insuffisants.

Comment accepter que, dans une collectivité majoritairement féminine, les hommes occupent deux fois plus de postes d'encadrement au siège et sept fois plus en lycée ? Comment expliquer que seules deux femmes figurent parmi les dix plus hautes rémunérations ?

Ces chiffres ne sont pas anodins. Ils traduisent des inégalités structurelles qui nécessitent des réponses plus volontaristes.

Pour la CFE-CGC, il ne suffit plus de suivre la réalisation des actions inscrites dans un plan d'égalité professionnelle. Il faut désormais mesurer leur efficacité, fixer des objectifs chiffrés et évaluer régulièrement les résultats obtenus. L'égalité doit se traduire concrètement dans les parcours professionnels, l'accès aux responsabilités et les rémunérations.

Nous souhaitons également attirer l'attention sur les conditions de travail des agentes, notamment dans les lycées. La prépondérance des troubles musculo-squelettiques et les conséquences du vieillissement des effectifs imposent une véritable politique de prévention, d'adaptation des postes et des équipements.

La question des temps partiels mérite également une attention particulière. Il est indispensable de mieux identifier les temps partiels subis et d'informer les agentes sur leurs conséquences en matière de rémunération, de déroulement de carrière et de retraite.

Par ailleurs, les violences sexistes et sexuelles doivent faire l'objet d'une vigilance constante. Le faible nombre de signalements ne signifie pas nécessairement que les situations sont peu nombreuses. Il est essentiel de garantir un dispositif de signalement accessible, confidentiel et reposant sur un accompagnement par des professionnels formés. La formation de l'ensemble des personnels, et plus particulièrement de l'encadrement, doit devenir une priorité.

Enfin, concernant les politiques publiques, la CFE-CGC partage la nécessité d'aller davantage vers les publics les plus éloignés des dispositifs : les femmes en milieu rural, les jeunes, les personnes en situation de handicap et les publics précaires. Cela suppose de s'appuyer durablement sur les associations et les acteurs de proximité, en leur donnant les moyens de poursuivre leurs actions.

Pour conclure, la CFE-CGC considère que l'égalité entre les femmes et les hommes ne peut pas rester un objectif inscrit dans les rapports et les plans d'action. Elle doit devenir une réalité mesurable dans les conditions de travail, les rémunérations, les parcours professionnels et l'accès aux responsabilités.
Nous voterons favorablement l'avis, et insistons sur la nécessité d'un suivi régulier, assorti d'indicateurs précis et d'objectifs évaluables.
Je vous remercie.

Séance plénière du mardi 10 novembre 2026

Commission Cadre de vie-Société

Avis sur le rapport 4-3 de l'Exécutif régional

Animation politique santé Mutuelle régionale

Rapporteur : Nadhem Ben Rahma

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

La Région Bourgogne-Franche-Comté propose de mettre en place une mutuelle régionale. Il s'agit d'une offre de complémentaire santé négociée, accessible à tous et toutes. La Région n'en est ni l'assureur, ni un intermédiaire, ni un financeur. Elle se positionne comme facilitatrice de l'accès aux droits et à la santé. L'objectif est de restaurer du pouvoir d'achat et d'améliorer l'accès aux soins, sans participation financière de la Région aux cotisations.

Après un appel à manifestation d'intérêt validé en juillet 2026, sur sept candidatures, celle de France Mutuelle a été retenue.

France Mutuelle s'engage à offrir une couverture santé adaptée aux besoins des habitant·es à des prix compétitifs. Le dispositif mis en place vise à garantir, sur le long terme, un tarif avantageux, en limitant l'évolution des prix à une augmentation annuelle modérée. Ceci permettra de maintenir des tarifs préférentiels et de positionner l'offre parmi les plus compétitives de la région.

Le déploiement régional est prévu en janvier 2027. La Ville de Dijon en est le territoire de préfiguration dès la fin de l'année 2026.

La Région s'appuiera sur une campagne de communication et sur un réseau de relais : CPAM, ARS, collectivités et Maisons France Services. Elle se veut complémentaire des mutuelles communales existantes, l'habitant·e restant libre de son choix.

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver deux conventions de partenariat, l'une avec France Mutuelle et l'autre avec la Ville de Dijon, et d'autoriser le Président à les signer.

Avis du CESER

Le CESER salue la mise en place de cette complémentaire santé régionale, qui constitue une initiative positive en faveur de l'accès aux soins et de la préservation du pouvoir d'achat des habitant·es de Bourgogne-Franche-Comté. Dans un contexte marqué par la persistance des inégalités sociales et territoriales de santé, cette démarche peut contribuer à améliorer l'accès à une couverture complémentaire pour les personnes qui ne bénéficient pas d'un contrat collectif.

Le CESER souligne favorablement l'absence de sélection médicale, la diversité des niveaux de garanties proposés, l'uniformité de la tarification sur l'ensemble du territoire régional ainsi que les engagements de proximité et de prévention.

Il relève également que le dispositif rejoint les préoccupations exprimées dans son vœu adopté le 13 octobre 2026 en faveur d'une complémentaire santé régionale proposant une tarification préférentielle aux jeunes. La première tranche tarifaire, qui concerne les personnes jusqu'à 30 ans inclus, permet de couvrir un public plus large que celui des moins de 26 ans initialement ciblé par ce vœu. Le CESER accueille favorablement cette orientation.

Une vigilance particulière sur l'accessibilité financière pour les publics les plus fragiles

Le CESER attire toutefois l'attention sur l'accessibilité réelle du dispositif aux personnes disposant de faibles ressources. Si les tarifs proposés apparaissent compétitifs, une cotisation mensuelle de 32 euros pour la formule essentielle des 30 ans et moins, et davantage pour bénéficier de garanties plus étendues, peut représenter un effort financier conséquent pour certains publics. Cette vigilance concerne notamment les étudiant·es, les jeunes en insertion, les demandeurs et demandeuses d'emploi, les travailleurs et travailleuses précaires et, plus largement, les personnes aux revenus modestes, particulièrement celles dont les ressources dépassent les plafonds d'éligibilité à la Complémentaire santé solidaire.

Le CESER appelle également à une attention particulière concernant les familles monoparentales, pour lesquelles le coût d'une complémentaire santé couvrant l'ensemble du foyer peut constituer un frein important à l'accès aux soins.

Il souligne par ailleurs les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap, dont certaines peuvent être confrontées à des dépenses de santé importantes et récurrentes, générant parfois des restes à charge conséquents. Il rappelle à ce titre l'importance de veiller à l'accessibilité des démarches et à l'adéquation des garanties proposées.

Le CESER invite ainsi la Région et son opérateur à examiner, dans le cadre du suivi et de l'évaluation du dispositif, les possibilités de renforcer son accessibilité pour l'ensemble de ces publics, notamment par des mécanismes complémentaires de solidarité, en tenant compte de la diversité de leurs situations et de leurs besoins.

Veiller à la pérennité de l'accessibilité tarifaire

Le CESER prend acte de l'objectif de proposer des cotisations inférieures de 20 à 25 % à la moyenne du marché, à garanties équivalentes, ainsi que des mécanismes prévus pour encadrer leur évolution.

Dans un contexte de hausse du coût des complémentaires santé, il encourage la Région à veiller au maintien de tarifs compétitifs et accessibles dans la durée, particulièrement pour les publics aux ressources modestes, en s'appuyant notamment sur des comparaisons régulières avec les offres du marché.

Renforcer l'accompagnement des publics et l'accès aux droits

Le CESER apprécie l'engagement de l'opérateur à orienter les personnes éligibles vers la Complémentaire santé solidaire (C2S). Il importe en effet de faire primer l'accès aux droits sur la seule souscription à une offre de complémentaire santé et recommande à cet égard un accompagnement effectif des bénéficiaires potentiels dans leurs démarches.

Par ailleurs, le CESER souligne l'importance d'un déploiement territorial qui intègre des démarches "d'aller-vers", particulièrement dans les territoires ruraux et auprès des publics les plus éloignés des dispositifs.

Il préconise de s'appuyer sur les acteurs et actrices de proximité ainsi que les associations représentatives des personnes en situation de handicap.

Évaluer l'impact réel du dispositif sur l'accès aux soins

Le CESER salue la mise en place d'un référentiel d'évaluation et d'indicateurs de suivi. Il considère toutefois que l'évaluation ne doit pas se limiter au nombre d'adhérent·es ou à la compétitivité des cotisations.

Il recommande d'approfondir le suivi des profils des bénéficiaires, notamment des jeunes de moins de 30 ans, des personnes en situation de précarité, des familles monoparentales et des personnes en situation de handicap, afin de vérifier que le dispositif atteint effectivement les publics auxquels il entend s'adresser.

Le CESER invite également la Région à évaluer les effets concrets du dispositif sur le recours et le renoncement aux soins, ainsi que sur les restes à charge des adhérent·es. Cette évaluation devra permettre d'apprécier l'adéquation entre les niveaux de garanties proposés, les besoins des bénéficiaires et leurs capacités financières.

Il souhaite enfin que les acteurs et actrices associatifs et les représentant·es des usager·es, notamment les associations représentant les publics les plus exposés aux difficultés d'accès aux soins, puissent être associés au suivi et aux évolutions du dispositif, dans le cadre des instances territoriales et régionales prévues.

Conclusion

Le CESER accueille favorablement cette initiative régionale et encourage la Région à poursuivre ses efforts pour en garantir l'accessibilité à tous les publics, en particulier les plus précaires. Il souligne l'importance d'un suivi régulier du dispositif afin d'en mesurer les effets concrets sur l'accès aux soins, notamment pour les habitant·es qui en sont aujourd'hui les plus éloignés, et sur la réduction des inégalités de santé. **C'est à l'aune de ces résultats que devra s'apprécier la réussite de cette initiative.**

Vote du CESER : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (11 abstentions).

Déclarations

Claudine Villain, au nom de la CFDT

La CFDT partage l'initiative du Conseil régional de permettre à tous les habitants de Bourgogne-Franche-Comté de pouvoir être couverts par une mutuelle complémentaire en matière de santé.
Par contre, le tarif proposé par France Mutuelle pour la Jeunesse ne correspond absolument pas à la demande évoquée par le CESER dans le vœu que nous avons validé le mois dernier, à savoir un tarif réduit pour les moins de 26 ans.
Proposer une mutuelle à 32€ pour la Jeunesse en difficulté financière voire en précarité ne répond pas aux besoins du public ciblé.
Ce tarif excessif ne résoudra pas les inégalités sociales actuelles. D'autant plus que sur le marché, bon nombre de mutuelles proposent des tarifs inférieurs pour ces tranches d'âge.
Alors, pour la CFDT, nous demandons que le CESER soit consulté ou plutôt associé aux évaluations de ce dispositif afin d'avoir les éléments essentiels pour rectifier ce tarif abusif pour la Jeunesse.

Danièle Gouffon, au nom de la CGT

La CGT rappelle une fois de plus son attachement à la Sécurité Sociale, c'est-à-dire un régime universel basé sur la solidarité, financé par le salaire socialisé, géré par les intéressés eux-mêmes et couvrant l'ensemble des droits. En particulier en matière de santé, le 100% Sécu permettrait de proposer à tous un vrai droit effectif à la santé, y compris aux précaires dont les étudiants et les privés d'emploi conformément aux fondements posés par Ambroise Croizat : "chacun cotise selon ses moyens et bénéficie selon ses besoins".
Pour répondre à l'urgence, la CGT porte des propositions claires : le 100% Sécu pour intégrer les complémentaires dans le régime obligatoire, l'arrêt des exonérations de cotisations patronales qui privent les caisses de dizaines de milliards d'euros.
L'instauration d'une mutuelle régionale, même avec les meilleures volontés du monde, ne peut que s'inscrire dans la marchandisation actuelle de la santé, organisée depuis des années par les différents PLFSS qui détricotent nos acquis via une prise en charge de la santé confiée de plus en plus aux mutuelles et assurances, créant ainsi une santé à deux vitesses. Les coûts des complémentaires santé sont prohibitifs pour les personnes sans ressource, provoquant une renonciation aux soins courants à l'heure où la souffrance psychologique explose chez les jeunes, que les pollutions impactent très négativement notre santé à long terme et que de nouvelles pandémies menacent régulièrement après celle que nous avons connue en 2019-2020. Ces coûts sont de plus amplifiés chaque année par les déremboursements du régime obligatoire. Nous notons de plus ce glissement du code de la mutualité vers le code des assurances ce qui non plus ne nous satisfait pas.
La solution est là, celle que la CGT défend, tout le monde la connaît : le 100% Sécu. Même d'un point de vue strictement économique, la Sécurité Sociale avec ses 4% de frais de gestion est très "compétitive" face aux mutuelles et assurances qui tournent plutôt autour de 20%.
Pour toutes ces raisons et en cohérence avec son vote sur le vœu sur le même sujet, la CGT s'abstiendra sur cet avis.

Dominique Gendron, au nom de FO

Madame la Présidente,
Mesdames et messieurs les conseillers,
Force Ouvrière est fortement attachée aux principes fondamentaux de notre sécurité sociale issue du conseil de la résistance en 1945. Elle assure l'ensemble des risques sociaux des travailleurs : maladie, maternité, invalidité, décès, accidents du travail et maladies professionnelles, retraites vieillesse et veuvage, autonomie.
En France, elle est un véritable amortisseur des crises. La sécurité sociale, encore appelée sécu, est présente à chaque étape de notre vie et nous l'utilisons selon nos besoins après y avoir contribué selon nos moyens. L'autre branche de la sécu est l'URSSAF qui se charge de collecter les cotisations qui financent le système.
Mais aujourd'hui, la cotisation ne finance qu'à peine la moitié de la sécu. Cette inversion a dévoyé le système originel car c'est l'impôt qui vient désormais en compléter le financement. Or, la spécificité de la cotisation est qu'elle ouvre des droits, contrairement à l'impôt qui est soumis aux choix politiques. Nous le constatons actuellement quand se fait jour un débat entre financer une économie de guerre ou affecter l'argent au social.
Nous relevons que les politiques publiques successives, qui, sous couvert d'une maîtrise des dépenses de santé, demandent des efforts de plus en plus conséquents aux mutuelles complémentaires de santé. Or, une partie non négligeable de la population n'y a pas accès faute d'adhésion. Si elle est obligatoire pour certains salariés, elle reste facultative pour les retraités, les étudiants ou les personnes sans emploi, c'est-à-dire pour les populations les plus fragiles financièrement, tout le contraire de ce que voulait être la sécurité sociale.
Nous prenons acte de la volonté du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté de mettre en place une mutuelle régionale santé sachant que celui ci ne sera ni l'assureur, ni un intermédiaire, ni un financeur mais uniquement un facilitateur d'accès aux droits et à la santé.
Pour l'Union Régionale Force Ouvrière cela ressemble plus à un exercice de communication plutôt qu'à une réelle avancée sociale pour les travailleurs.
C'est pourquoi Force Ouvrière défend, plus que jamais, le modèle initial de la sécurité sociale comme un vrai choix de société. La cotisation ouvre les droits, constitue le paritarisme et fonde le salaire différé. Seule une telle Sécurité Sociale est un véritable pilier d'une République sociale.

Néanmoins les représentants de l'Union régionale Force Ouvrière voteront l'avis du CESER au regard de ses préconisations pour le moins justifiées.
Je vous remercie pour votre attention.

Christelle Faivre, au nom de Solidaires et FSU

Solidaires et FSU saluent l'initiative de la Région visant à faciliter l'accès aux soins.
Nous déplorons les politiques nationales qui conduisent à transférer une part croissante de certaines dépenses de santé vers les complémentaires et les assurés.
Nous rappelons que l'accès aux soins doit relever avant tout de la solidarité nationale et ne doit pas dépendre des moyens financiers de chacun.
Solidaires et FSU voteront l'avis.

Françoise Jeanneret, au nom du MEDEF

Madame la Présidente, mes chers collègues,
Le MEDEF peut soutenir une démarche qui améliore l'accès à une complémentaire santé pour les personnes qui ne bénéficient pas d'un contrat collectif, à condition d'en démontrer l'utilité et d'en rendre les coûts lisibles.
Le dispositif apporte des réponses à plusieurs questions soulevées lors de l'examen du vœu du 13 octobre : la Région n'est ni assureur ni financeur des cotisations, et la première tranche tarifaire couvre les jeunes jusqu'à 30 ans. Nous en prenons acte positivement. Il reste utile de préciser les moyens régionaux consacrés à la communication, à l'animation et au suivi.
L'offre doit être appréciée à garanties équivalentes et dans la durée. Un tarif d'entrée attractif ne suffit pas : les restes à charge, les exclusions et l'évolution des cotisations comptent tout autant. Les personnes éligibles à la Complémentaire santé solidaire doivent d'abord être accompagnées vers leurs droits, comme l'opérateur s'y engage.
Enfin, une complémentaire peut lever un obstacle financier ; elle ne crée pas, à elle seule, un rendez-vous médical. Comme l'avis, nous souhaitons que l'évaluation porte sur le recours effectif aux soins et le renoncement aux soins, particulièrement dans les territoires ruraux, plutôt que sur le seul nombre d'adhésions.

CESER BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Séance plénière du mardi 10 novembre 2026

Commission Territoires-Environnement

Avis sur le rapport 4-5 de l'Exécutif régional

Projet de Charte du PNR des Ballons des Vosges 2027-2042

Rapporteure : Martine Esther Petit

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Les Parcs naturels régionaux (PNR) sont des territoires ruraux reconnus aux niveaux national et international pour leur forte valeur patrimoniale et paysagère, et qui organisent en conséquence l'activité humaine autour de projets concertés de développement basés sur la protection et la valorisation de leur territoire.

Les PNR relèvent historiquement de la compétence des Régions en matière d'aménagement du territoire, qui jouent donc un rôle majeur :

- Elles sont à l'initiative de leur création.
- Elles sont responsables de la demande de renouvellement du classement et accompagnent les Parcs dans la démarche d'élaboration d'une nouvelle charte.
- Elles sont membres des syndicats mixtes des PNR et versent à ce titre une cotisation statutaire.
- Elles participent à la mise en œuvre des chartes de Parc, en soutenant les actions menées par le syndicat mixte de Parc, les communes et les EPCI, signataires de la charte.

Le PNR des Ballons des Vosges est classé depuis 1989 et il a été reclassé par décret du Premier ministre du 2 mai 2012 (initialement pour 12 ans, puis prolongé à 15 ans).

À la suite de la décision du comité syndical du Parc le 30 mars 2023 et par délibérations de la Région Bourgogne-Franche-Comté du 29 juin 2023 et de la Région Grand Est du 7 juillet 2023, la procédure de renouvellement de classement et de révision de la charte a été engagée pour une nouvelle période de 15 ans, de 2027 à 2042.

Un important travail d'élaboration de la nouvelle Charte 2027-2042 a été conduit par les équipes techniques, les élu·es du Parc et les partenaires, avec en première ligne les Régions. Ainsi, la Région s'est mobilisée pour accompagner le nouveau projet du territoire du PNR qui s'inscrit dans les défis des transitions, de l'adaptation au changement climatique, de la transformation des modèles de développement et de la préservation forte des ressources, en lien notamment avec les orientations des schémas régionaux tels le SRADDET.

Une première version du projet a pu être partagée fin avril 2025. Le comité syndical du 9 octobre 2026 a procédé au vote à l'unanimité du projet de Charte, soumis aujourd'hui aux Régions.

L'objectif est d'aboutir au nouveau classement en 2029, soit au-delà de la date de fin de classement actuel de mai 2027, ouvrant ainsi une période transitoire.

Le préfet de la Région Grand Est est le préfet coordonnateur permettant la suite de la procédure.

Avis du CESER

Le CESER trouve particulièrement positives les ambitions de cette nouvelle charte.

Le projet stratégique et opérationnel du Parc pour les 15 ans à venir a pour fil conducteur "choisir ensemble nos transitions" du fait que les effets de l'évolution du climat sont déjà significatifs sur ce territoire de moyenne montagne et qu'ils se renforceront à l'avenir.

Ce projet se décline en cinq principes :

- L'atténuation et l'adaptation au changement climatique.
- Une seule santé.
- L'expérimentation.
- La diversité culturelle.
- Le syndicat mixte exemplaire dans son action.

et en trois ambitions indissociables, car étroitement liées :
- Prendre soin de son territoire.
- Un territoire habité en transition.
- Un territoire de lien.

Le CESER approuve ces engagements qui s'inscrivent totalement dans la droite ligne du fil rouge du Projet de mandat 2024-2029 du CESER et témoignent des principaux enjeux qui concernent tous les territoires de la BFC et qui, en ce sens, doivent servir d'exemple.

En cela, le CESER insiste particulièrement sur ce rôle des parcs en tant que territoires d'expérimentation, où sont testées et développées des solutions innovantes pour concilier préservation de l'environnement, adaptation au changement climatique et développement local durable.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Déclarations

Dominique Gallet, au nom de la CGT

L'avis sur le projet de Charte du PNR des Ballons des Vosges n'appelle pas de commentaire particulier de la part de la CGT. Cependant, il nous semble important de nous interroger plus largement sur ce que la Région attend de son investissement dans ses 4 parcs naturels.
La région compte 4 Parcs naturels régionaux, sur 6 400 km² et 361 communes, soit 13% du territoire régional. Chaque Parc est géré par un syndicat mixte dont le comité syndical est l'organe délibérant. La présence du CESER dans ces comités est un mandat institutionnel.
Ce faisant, il nous semble nécessaire de regarder du côté du cadre que le CESER fixe dans l'exercice des délégations qu'il accorde à ses conseillers au sein des comités syndicaux des parcs.
Même si sa participation n'est pas délibérative, le mandaté du CESER se doit d'exposer, en fonction des sujets, les avis, contributions et positions adoptés collectivement par le CESER en assemblée plénière. Pour la CGT, il est donc indispensable de rappeler qu'il ne siège pas au nom de son organisation désignataire et qu'il ne porte pas non plus une opinion personnelle, même éclairée. Le conseiller parle au nom du CESER. Ceci implique que le CESER sache au préalable quelles sont précisément les attentes vis-à-vis de ces 4 parcs dans leurs diverses dimensions :

- La dimension sociale et de l'emploi car un parc, ce sont des travailleurs : agents du parc, agriculteurs, forestiers, salariés du bois, du tourisme, de l'artisanat, des services.
- La dimension des services publics et de la vie quotidienne, pas de parc vivant sans école, sans santé, sans transports, sans commerces. La protection de la nature ne peut pas se faire sans la protection des habitants et des services.
- La dimension démocratique : les habitants, les salariés, les usagers ne doivent pas être des variables d'ajustement des chartes. Le CESER doit veiller à la concertation en amont, et pas juste se contenter d'être consulté après décision.
- La dimension d'évaluation : la CGT l'a déjà souligné, il y a une faible volonté d'évaluation des politiques régionales, en particulier en matière de biodiversité alors que la Région en est cheffe de file. Les mandatés doivent avoir un cadre de délégation précis du CESER leur permettant de connaître les bilans, les indicateurs et les moyens.

Le mandatement implique une redevabilité. La CGT attend que tout mandaté CESER dans un PNR rende compte a l'assemblée (ordre du jour, documents, décisions, points de désaccord…) afin que la présidence, les commissions concernées et les collèges soient éclairés. Le conseiller doit alerter lorsqu'un sujet nouveau, débattu dans un Parc, relève d'une compétence du CESER (environnement, biodiversité, aménagement du territoire, emploi, services publics par exemple).
Cette participation constructive et cette redevabilité ne peuvent se concevoir que si le mandat est préparé collectivement ; cela passe par une lettre de mission claire, votée ou validée par l'assemblée (périmètre du mandat, durée, attendus, limites). Une coordination entre les mandatés des 4 parcs semble nécessaire, pour ne pas risquer de porter des positions contradictoires au nom du CESER.
Sans cette définition précise du contenu du mandat du CESER, le mandaté peut être simplement un alibi. Il appartient au CESER de se donner les moyens pour que sa participation aux comités syndicaux des PNR soit effective, utile et constructive pour ne pas devoir juste cautionner des décisions qu'il n'a pas contribué à élaborer. C'est à ces conditions que le mandatement a du sens : faire entendre la voix de la société civile organisée, dans sa diversité, là ou se décident l'avenir des territoires de Parcs.
La CGT votera l'avis du CESER sur le PNR des Ballons des Vosges.

Blandine Alglave, au nom du MEDEF

Madame la Présidente, mes chers collègues,
Le MEDEF partage l'ambition de concilier la préservation des ressources, l'adaptation au changement climatique et le développement local. Dans un territoire de moyenne montagne, cette transition doit être construite avec ceux qui y vivent et y travaillent.
Le rôle d'expérimentation du Parc, que l'avis met en avant, peut être utile s'il débouche sur des solutions concrètes pour le tourisme, la forêt et le bois, l'agriculture, l'énergie et les activités artisanales et industrielles.
La charte n'est pas qu'une déclaration d'intention : les documents d'urbanisme du territoire devront être compatibles avec elle. Ses orientations auront donc des effets directs sur l'implantation et l'extension des entreprises, les zones d'activité, les carrières ou les projets d'énergies renouvelables. Nous demandons que les entreprises et leurs représentants soient pleinement associés à sa mise en œuvre, avec des règles compréhensibles, des financements identifiés et sans doublon de procédures.
Le classement actuel prend fin en mai 2027, et le nouveau classement est visé pour 2029. Quelles garanties de continuité sont prévues pendant cette période pour les actions engagées et les partenaires ?
Un territoire protégé doit aussi rester un territoire où l'on peut entreprendre, travailler et accueillir de nouveaux habitants.



Propos introductif de la présidente

Madame la conseillère, Monsieur le conseiller,
Mes Cher·es Collègues,

Je tiens tout d'abord à vous remercier de votre présence à cette avant-dernière Assemblée plénière de l'année 2026.

Comme chaque année à cette période, nos assemblées se succèdent à un rythme particulièrement soutenu, notamment en raison de l'examen des différents documents budgétaires de la Région et des délibérations qui en découlent.
Je mesure pleinement la disponibilité et l'investissement que ce calendrier exige de chacune et chacun d'entre vous. Je tiens donc à vous remercier très sincèrement pour votre mobilisation, votre assiduité et votre engagement constant au service de notre assemblée, malgré ce rythme exigeant.
Je souhaite la bienvenue à notre collègue, Romain Tillier qui participe pour la première fois à une assemblée plénière en tant que personnalité qualifiée du 4e collège. Monsieur Tillier je vous laisse quelques instants pour vous présenter.
Je ne doute pas que l'ensemble des conseillères et conseillers vous accueillira au mieux dans vos nouvelles fonctions. Pour l'anecdote, vous aviez été nommé en même temps qu'un autre conseiller du 4e collège qui, malheureusement, a dû démissionner, ne disposant pas du temps nécessaire pour s'engager à nos côtés.

Avant d'entamer l'examen de notre ordre du jour, je souhaite saluer chaleureusement la présence de deux membres de l'exécutif régional :
- Nicolas Soret, vice-président du Conseil régional en charge des finances, des achats, du développement économique, de l'économie sociale et solidaire et de l'emploi,
- Françoise Tenenbaum, vice-présidente du Conseil régional en charge des formations sanitaires et sociales, du handicap et de la santé.

Je sais combien les conseillères et conseillers de notre assemblée sont attachés à la qualité du dialogue avec l'exécutif régional et combien ils souhaitent que ces occasions d'échanges puissent se multiplier.
Votre présence aujourd'hui témoigne de cette volonté de dialogue et de coopération entre nos deux assemblées, à laquelle je suis moi-même particulièrement attachée. Je vous remercie donc très sincèrement d'avoir répondu à notre invitation et de prendre part à nos travaux.

Notre assemblée se réunit une nouvelle fois dans un contexte sombre, marqué par les tensions sociales, les revendications bien souvent légitimes et les tempêtes politiques qui traversent notre pays comme la scène internationale.

Vous le savez, et je l'avais déjà exprimé lors de notre précédente Assemblée plénière, je suis profondément convaincue que notre CESER doit être un lieu d'écoute, de dialogue, d'apaisement mais aussi de construction de solutions.
Dans le brouhaha permanent qui caractérise notre époque, où les prises de position se multiplient et où les oppositions semblent parfois, souvent, prendre le pas sur le dialogue, nous devons être capables de faire entendre les voix que l'on n'écoute plus suffisamment alors même qu'elles ont tant à nous dire.

Mes cher.es collègues, au moment où nous engageons une réflexion collective sur notre projet de mandat, davantage d'ailleurs sur nos méthodes et notre organisation que sur nos orientations thématiques, qui demeurent pleinement ancrées dans les défis de notre temps, cette actualité nous interpelle. Elle nous invite, elle nous oblige, à porter notre regard plus loin.

Vous avez été nombreuses et nombreux à vous investir dans les différents temps de travail consacrés au bilan de mi-mandat et aux perspectives pour les trois années à venir. Je souhaite vous en remercier très sincèrement et je me réjouis de votre mobilisation sur ces questions essentielles pour l'avenir de notre assemblée.

Je ne souhaite pas aujourd'hui dévoiler prématurément l'ensemble des enseignements de cette démarche, qui sera d'ailleurs enrichie en cette fin d'après-midi par notre rencontre à huis clos avec les organismes désignataires. Les contributions recueillies sont encore en cours de consolidation. La matière brute constituée des retours des questionnaires individuels et des contributions collectives vous sera transmise dans les prochains jours. Ces contributions nourriront nos prochains débats notamment lors de notre Assemblée plénière du 8 décembre. Nous aurons donc vraiment un temps d'échanges, de débats sur la suite à donner à notre assemblée.

Pour organiser et piloter cette nouvelle étape de notre réflexion collective, le Bureau du 6 novembre dernier a décidé de constituer un groupe de travail dédié. Celui-ci réunira les deux vice-présidentes déléguées, les trois référent·es de collège ainsi que les six président·es de commission et moi-même. Sa mission sera de coordonner la démarche, de mettre en perspective les contributions recueillies et surtout de veiller à ce que l'ensemble des conseillères et conseillers puisse être associés le plus largement possible à la définition de nos orientations pour la seconde partie du mandat. Je souhaite comme toujours que cette réflexion ne soit pas seulement celle de quelques-un·es, mais qu'elle demeure pleinement une construction collective, nourrie par la diversité de nos regards, de nos sensibilités et de nos expériences.

Nous nous sommes également fixé un calendrier. Le 26 janvier 2027, retenez-bien cette date, notre Assemblée plénière procédera à l'élection du nouveau Bureau de mi-mandat. C'est donc avec ce Bureau renouvelé que nous poursuivrons et finaliserons notre réflexion.
Le document définissant notre feuille de route et nos orientations pour la seconde partie du mandat sera ensuite soumis au débat et au vote de notre Assemblée plénière du mois de mars 2027. Ce calendrier présente également un intérêt important. Il permettra d'associer pleinement à cette démarche les nouveaux membres qui rejoindront notre assemblée au début de l'année prochaine.
J'en profite pour faire un petit aparté. Après des échanges avec la SGAR, je vous informe que le nouvel arrêté de désignation, pour la seconde partie du mandat, devrait être publié le 15 décembre prochain. Ceci permettra d'informer les nouvelles conseillères et nouveaux conseillers avant les congés de fin d'année, pour qu'ils puissent être présents dès le début d'année.
Par conséquent, si dans certaines organisations des changements sont envisagés, je vous invite à adresser vos demandes à la Préfecture avant le 10 décembre, pour s'assurer que les personnes désignées par vos organisations figurent bien dans le prochain arrêté.

Il me semble essentiel, indispensable, que chacune et chacun puisse prendre part à la définition du cap que nous nous donnerons collectivement pour les trois années à venir.

Je voudrais néanmoins partager avec vous quelques premiers enseignements des travaux déjà conduits. Vous exprimez très largement la conviction que votre engagement au sein du CESER est utile, qu'il a du sens et que la valeur ajoutée de notre assemblée est indiscutable. Le contraire aurait été déconcertant. Vous identifiez également des marges de progression, notamment la nécessité de renforcer la transversalité de nos travaux, de décloisonner davantage nos réflexions et d'expérimenter de nouvelles formes de travail collectif.

Mais au-delà de ces évolutions essentielles, trois aspirations ont particulièrement retenu mon attention.
La première, c'est notre volonté de donner davantage de place à la parole des jeunes. Non pas simplement en les invitant à venir jusqu'à nous, mais en allant nous-mêmes à leur rencontre, là où ils vivent, étudient, travaillent et s'engagent. En créant les conditions d'une écoute véritable et en faisant de leurs préoccupations, de leurs aspirations et de leurs propositions une richesse pour nos propres réflexions. Nous avons déjà des temps en ce sens, mais peut-être pas encore suffisamment. C'est en tout cas largement ressorti dans les différents propos individuels et collectifs.

La seconde, c'est la nécessité de gagner en agilité, en réactivité et en capacité d'action face aux crises. Notre assemblée doit pouvoir se saisir des événements qui bouleversent notre société, entendre celles et ceux qui en subissent les conséquences et apporter, dans des délais utiles, des éclairages et des propositions à la décision publique.

La troisième, enfin, c'est notre volonté de renforcer encore plus la dimension prospective de nos travaux. Cette ambition, largement exprimée dans vos contributions, est déjà au cœur des missions de notre assemblée et de notre projet de mandat. Nos travaux témoignent régulièrement de notre capacité à prendre du recul, à identifier les grandes mutations qui traversent notre région et à éclairer les choix publics dans une perspective de long terme. Mais vous exprimez aujourd'hui le souhait d'aller plus loin. De conforter cette capacité à anticiper, à détecter les signaux faibles, à explorer les évolutions possibles de notre territoire et à nourrir, toujours davantage, les réflexions stratégiques de la Région.

Ces trois aspirations me semblent particulièrement importantes au regard de la période que nous traversons. Elles ne sont d'ailleurs pas indépendantes les unes des autres. Écouter davantage les jeunes, savoir réagir aux crises et anticiper les transformations de notre société, c'est finalement poursuivre une même ambition : faire du CESER BFC une assemblée pleinement ancrée dans les réalités du présent mais résolument tournée vers l'avenir.
Car les crises, aussi douloureuses et déstabilisantes soient-elles, nous confrontent à nos limites, mais elles peuvent aussi nous conduire à nous dépasser, à questionner nos certitudes et à adapter nos manières d'agir.

Avant de passer à l'énoncé de l'ordre du jour de notre assemblée plénière, j'aimerais attirer votre attention sur le document qui a été posé sur vos tables, sur les états généraux de la bioéthique 2026.
Il fait état de l'ensemble des contributions produites pendant les débats que nous avons organisés avec l'IPVS - l'Institut pour la prévention des vulnérabilités liées à la santé – et d'autres organismes liés à la santé, au sanitaire et social, dans cette idée de faire émerger des idées, des réflexions sur comment prendre soin de nous demain.
Ce document sera également remis à l'ensemble des élu·es régionaux lors de leur assemblée plénière de vendredi. Et je remercie d'ailleurs M^{me} Tenenbaum, qui était présente à ces débats et qui a participé aussi à l'élaboration de cet événement. Que vous en soyez ici sincèrement remerciée.
L'idée est désormais d'aller plus loin et de voir comment nous emparer davantage de cette thématique, de ce projet. Pour autant, voici ce que nous sommes en mesure de faire quand le CESER consulte la société civile organisée entière, notamment avec des jeunes.

J'en viens maintenant à l'ordre du jour de nos travaux. Notre premier point portera sur l'élection d'un membre du Bureau à la suite de la démission de Philippe Jean, issu du 2^{e} collège.

En 2^{e} point, nous procéderons à l'examen des cinq projets d'avis en réponse aux rapports soumis par l'exécutif régional et portés à la délibération et au vote de notre assemblée.
Nous commencerons par l'avis préparé par la commission Cadre de vie et Société :
- l'Animation politique Santé - Mutuelle régionale rapporté par Nadhem Ben Rahma.
Nous poursuivrons ensuite avec les deux projets d'avis élaborés par la commission Finances-Europe concernant :
- La Décision modificative n°3 pour 2026,
- Les Orientations budgétaires pour 2027. Ils seront rapportés par Franck Ayache.
Nous reviendrons sur le second avis préparé par la commission Cadre de vie-Société :
- le Rapport égalité femmes-hommes 2026, rapporté par Marie-Josèphe Robardet.

Enfin, nous conclurons cette partie de notre séance de travail par l'avis préparé par la commission Territoires-Environnement, concernant :
- Le Projet de Charte du PNR des Ballons des Vosges 2027-2042, rapporté par Martine-Esther Petit.

Madame et Messieurs les rapporteur·es, je vous remercie pour cet engagement, indispensable dans la vie de notre assemblée.

Le troisième temps de notre assemblée plénière sera consacré à l'Examen et au vote de la contribution de notre CESER au Cahier des Acteurs proposé par l'Association des Présidentes et Présidents des CESER de France.
Je vous ai adressé ce projet de contribution. J'en évoquerai le contexte et les objectifs le moment venu. Un temps de questions diverses sera bien évidemment ouvert pour celles et ceux qui souhaitent apporter des remarques.

Nous clôturerons notre Assemblée Plénière à 16h. Nous ouvrirons alors un temps de discussion et de débat avec les organismes désignataires qui, conformément à la méthode de bilan de mi-mandat que nous nous sommes donnée, ont tous été invités à venir nous faire part de leurs remarques et idées.

Avant de laisser la place aux déclarations préalables, je souhaite conclure mes propos liminaires sur une note positive par un extrait tiré du discours à la jeunesse, prononcé par Jean Jaurès le 30 juillet 1903 au lycée d'Albi. Il invoque ici la confiance dans la nature humaine, ingrédient nécessaire à toute avancée pour l'histoire.

"Elle sait que les forces bonnes, les forces de sagesse, de lumière, de justice, ne peuvent se passer du secours du temps, et que la nuit de la servitude et de l'ignorance n'est pas dissipée par une illumination soudaine et totale, mais atténuée seulement par une lente série d'aurores incertaines. Oui, les hommes qui ont confiance en l'homme savent cela. Ils sont résignés d'avance à ne voir qu'une réalisation incomplète de leur vaste idéal, qui lui-même sera dépassé ; ou plutôt ils se félicitent que toutes les possibilités humaines ne se manifestent point dans les limites étroites de leur vie. Ils sont pleins d'une sympathie déférente et douloureuse pour ceux qui ayant été brutalisés par l'expérience immédiate ont conçu des pensées amères, pour ceux dont la vie a coïncidé avec des époques de servitude, d'abaissement et de réaction, et qui, sous le noir nuage immobile, ont pu croire que le jour ne se lèverait plus. Mais eux-mêmes se gardent bien d'inscrire définitivement au passif de l'humanité qui dure les mécomptes des générations qui passent. Et ils affirment, avec une certitude qui ne fléchit pas, qu'il vaut la peine de penser et d'agir, que l'effort humain vers la clarté et le droit n'est jamais perdu. L'histoire enseigne aux hommes la difficulté des grandes tâches et la lenteur des accomplissements, mais elle justifie l'invincible espoir."

Cher·es collègues, je vous remercie de votre attention et je laisse tout de suite la place aux déclarations préalables.

Je vous remercie par avance et vous cède la parole.

Élise MOREAU
Présidente du CESER Bourgogne-Franche-Comté

LE CESER

Le Conseil économique, social et environnemental régional est l'Assemblée des représentant·es de la société civile organisée de Bourgogne-Franche-Comté, au service de la région et de ses habitant·es.



Cette assemblée consultative a pour mission d'informer le Conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociaux et environnementaux des politiques régionales, de participer aux consultations organisées à l'échelle régionale, de conduire des études de prospective territoriale régionale, ainsi que de contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales.
Pour ce faire, le CESER émet des avis sur les politiques majeures proposées par l'Exécutif régional, répond à la sollicitation de la Présidence de Région sur des dossiers particuliers et choisit d'étudier tout sujet porteur d'enjeux importants pour la région. Il offre aussi la possibilité aux citoyen·nes de le saisir par voie de pétition sur toute question régionale à caractère économique, social ou environnemental qu'ils jugent prioritaire ou essentielle.
Le cœur de la mission du CESER est de formuler des préconisations pour la construction ou l'évolution des politiques publiques. Ces préconisations sont formulées dans les travaux menés collectivement et sont le reflet des débats et prises de position partagés par la société civile organisée.
Les CESER sont donc des lieux de débat démocratique apaisé et de construction progressive de consensus. Ils constituent un pilier important de la démocratie régionale.

Contact

Valérie Marcand, chargée de communication
03 81 61 64 78
valerie.marcand@bourgognefranchecomte.fr
www.ceser.bourgognefranchecomte.fr

CESER
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Site de Besançon
4 square Castan | CS51857 | 25031 Besançon cedex | Tél. 03 81 61 62 90

Site de Dijon
17 boulevard de la Trémouille | CS23502 | 21035 Dijon cedex